



Compte rendu de la bilatérale entre SUD éducation / SUD Recherche et les co-présidents des Assises du financement des universités

SUD éducation et SUD Recherche ont rencontré le 12 mars 2026 en bilatérale Gilles Roussel et Jérôme Fournel chargés par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de piloter les Assises du financement des universités. Il s'agit selon leur lettre de mission de faire un état des lieux de la situation financière des universités :

- *"leurs ressources, leurs charges et leurs contraintes structurelles, en objectivant l'effort des pouvoirs publics et les réalités de gestion des établissements ;*
- *les leviers de poursuite de la professionnalisation de la gestion universitaire, en lien avec l'amélioration de l'efficience organisationnelle et la réduction du fardeau bureaucratique ;*
- *l'examen de thématiques structurantes telles que l'accès aux financements européens, le modèle économique des établissements, la formation continue, les enjeux fonciers et patrimoniaux, le financement par les collectivités territoriales et le développement des ressources propres à moyen et long terme".*

Ainsi qu'évaluer également *"toutes les perspectives de moyen et long terme sur les ressources propres, incluant les contrats privés, les financements extérieurs, les droits d'inscription"*

Gilles Roussel nous a présenté leur feuille de route :

- des bilatérales avec les organisations syndicales, les présidences d'université, les organisations représentatives étudiantes, Bercy, le MESR, des acteurs socio-économiques, des rectorats, les régions
- une plénière le 26 mars, sans guère plus de précision sur son ODJ.

En courte introduction, les 2 co-présidents de ces Assises ont fait un rapide rappel des prochains enjeux budgétaires pour les universités : des objectifs européens non atteint et pas atteignable, un PLF "contraint", un effort de l'Etat pour maintenir le budget de l'ESR même s'ils reconnaissent qu'à euros constant le budget baisse bien, et que nous sommes sur une trajectoire dangereuse.

Nous avons rappelé que pour Sud éducation et Sud Recherche le **sous-financement de l'ESR** ne fait pas débat : il n'y a pas de respect de la trajectoire de la LPR dont nous avons pourtant dénoncé dès le début les insuffisances. Sur l'exercice 24-25 et 25-26 l'ESR perd 1Md€ en euro constant (en euro constant les établissements ont perdu en moyenne 1,5% en 10 ans) ; il manque 8Md€ de manière globale à l'ESR pour retrouver une situation d'encadrement et de recherche soutenable. Et nous pouvons de notre côté sans problème "*objectiver*" (terme de leur lettre de mission) les conséquences et les effets de ce sous-financement dans les établissements.

Les personnels de l'ESR subissent un véritable plan social depuis des années dans les établissements : des milliers de postes non renouvelés, non créés, gelés.

- Bordeaux : année blanche en recrutement, 30 CDD BIATSS non renouvelés
- Angers : pendant 3 ans les titulaires seront remplacés par des ATER
- Paris 1 : campagne de recrutement à 50% et ce "grâce" à une augmentation par 15 des frais d'inscription pour les extra-communautaires
- UGA : suppression de 60 postes de BIATSS sur les 3 prochaines années
- Université de Strasbourg : 150 postes d'EC titulaires en moins en 10 ans
- Univ Lille : 45M€ de déficit !!!

Face à l'effondrement de l'emploi de titulaire, les universités mènent une politique de **contractualisation** tous azimuts qui a pour conséquence une précarité de l'emploi et des personnels, un fort turn-over, une pressurisation des collègues, des accidents de service et de travail...

Le taux d'encadrement dégringole : + 21% d'étudiant-es en 10 ans pendant que le nombre d'enseignantes et d'enseignants titulaires a chuté de 2,5% (chiffres 2024 du dernier RSU en notre possession). C'est l'augmentation des enseignant-es contractuel·les qui "sauve" partiellement les meubles, mais le taux d'encadrement global (titulaires + contractuel·les a tout de même chuté de 16% ; 25% si on ne prend en compte que les enseignant-es titulaires). Du côté du personnel BIATSS c'est une chute de

près de 9% des effectifs (titulaires et contractuel·les) qui est observée sur la même période.

Un taux d'encadrement qui s'est donc effondré de plus de 20% sur cette période, avec des inégalités énormes : par exemple, 4,21 pour 100 étudiant·es à l'université de Nîmes, contre 14,39 pour 100 à l'université Paris Saclay ; soit un rapport de un à trois.

Les conséquences nous les connaissons : des conditions d'étude qui se dégradent pour les étudiant·es (de moins en moins de TP, de cours en présentiel, des groupes de plus en plus surchargés, etc...) et des conditions de travail pour le personnel qui se dégradent aussi, avec le sentiment de perte de sens de leur travail qu'ils et elles n'arrivent plus à faire bien, avec toutes les conséquences sur la santé, les relations sociales, etc...

Pour SUD éducation et SUD Recherche cette situation est la **conséquence directe de la LRU, de l'autonomie des universités** et de l'abandon de l'Etat qui fait le choix de soutenir un ESR à 2 vitesses. On assiste ces dernières années à un report de "charges" sur les établissements qui incombent en réalité à l'Etat : 70M€ pour le GVT, 190M€ pour le CAS pension, 40M€ pour la PSC dans les EPST, 20M€ d'inflation... donc la hausse de 150M€ dans le PLF est bien loin des besoins... Ce manque immédiat de 160M€, les établissements doivent le compenser et trouver des fonds ailleurs : en creusant les déficits, en puisant dans leurs fonds de roulement, en jouant sur les frais d'inscription de DU et de certains Masters, en misant sur la taxe d'apprentissage, à travers la vente de biens immobiliers grâce à la dévolution immobilière... Tout cela creuse les inégalités entre établissements et met en réalité fin au principe même du service public qui doit garantir un accès égal et gratuit aux études et à la formation.

A propos des **frais d'inscription** : la porte a été ouverte grâce au plan Bienvenue en France pour les étudiant·es extra-communautaires et *via* les écoles d'ingénieurs avec des augmentations de +600 à +1000€... Le Conseil d'Etat considère même que 2000 à 3000€ restent des sommes modiques et donc ne contreviennent pas au principe constitutionnel de gratuité des formations. **Ouvrir la porte à une augmentation des frais d'inscription est pour nous une ligne rouge.** C'est une mesure inégalitaire, genrée, ségrégationniste... Cela produira un endettement dramatique pour les étudiantes et étudiants. Il suffit par ailleurs de regarder les conséquences désastreuses en Grande Bretagne où les universités très libérales ont des frais d'inscription très élevés : cela fait augmenter la part des frais d'inscription dans les budgets des établissements, mais avec la baisse des échanges internationaux cela met en péril leur budget et sont obligés désormais de licencier du personnel. Nos organisations dénoncent par ailleurs l'argument de la progressivité des frais en fonction des revenus. Pour nous, l'équité se fait au niveau de l'imposition fiscale des foyers et nous sommes tout à fait favorables à faire contribuer davantage les plus riches, mais cela ne doit pas se faire au niveau des frais d'inscriptions. Les organisations représentatives étudiantes en ont fait une ligne rouge pour ses Assises et nous les soutiendrons.

Nous avons constaté dans les échanges que le ministère anticipe la **baisse des effectifs étudiantes et étudiants à venir comme dans l'EN**, alors que dans le même temps le rapport sur l'emploi scientifique et la mission Le Bouler mettent en garde face à l'effondrement prochain de l'emploi dans plusieurs disciplines avec des conséquences dramatiques pour l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans ces conditions, nos organisations considèrent qu'il faut justement profiter de la baisse démographique à venir pour gagner en taux d'encadrement, améliorer les conditions de travail et d'étude et redonner envie aux jeunes de s'investir dans les carrières scientifiques.

"Améliorer l'efficacité organisationnelle" pouvons-nous aussi lire dans la lettre de mission ; sous-entendu sans moyen supplémentaire bien évidemment. Cela conduira à pressuriser toujours plus les collègues et à dégrader les conditions de travail. Nous connaissons l'impact sur nos conditions de travail des prétendues "simplifications" qui n'ont fait que rajouter des couches administratives. C'est un discours qui nous est servi depuis des années, mais ici on nous y ajoutera une couche d'IA parce que... en fait on ne sait pas pourquoi, juste qu'il ne faudrait pas rater le train, parce que c'est un outil qu'il faut absolument utiliser et sans vraiment s'interroger s'il est adapté aux besoins réels, ni sur l'impact de son déploiement sur les conditions de travail, sur les risques (sécurité des données, surcharge mentale, etc.), sur l'environnement.

Les 2 co-présidents ont aussi rappelé leur soutien à la **généralisation des COMP100%** à tous les établissements dans les prochaines années. Pour nos organisations, cette contractualisation accrue est incompatible avec l'idée même du service public financé au travers de la Subvention de Charge pour Service Public (SCSP). Depuis 10 ans, la part de la SCSP a baissé de 10 points dans le budget des établissements : le MESR a abandonné ainsi tout pilotage national de réduction des inégalités entre établissements, de maillage territorial, de planification de la recherche et de la formation. En mettant en place ces COMP 100%, le MESR impose à présent une tutelle coercitive des rectorats, loin de tout dialogue, dans des groupes de travail, hors de toute instance de représentation du personnel. L'objectif est un adéquationnisme assumé par les 2 co-présidents des Assises, tout comme par les derniers ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin "d'ajuster le flux des formations aux besoins en compétences identifiés localement" (E. Borne). Des formations et des activités de recherche basées sur des exigences de performance, des indicateurs et des évaluations permanentes. Cela à l'apparence de l'objectivité, mais au profit de la seule compétitivité internationale sur le grand marché de la connaissance, hors de toute discussion collective des enseignantEs et des chercheurEs.

Nous avons largement insisté aussi dans cet échange pour **dénoncer le soutien des derniers ministres et gouvernements à l'ESR privé** qui met en danger l'ESR public. A travers la présence de ces formations sur Parcoursup', de la labellisation d'entreprises de formation, des milliards versés pour l'apprentissage... S'il faut trouver des Md€ pour l'ESR public, SUD éducation et SUD Recherche proposent de regarder du côté des Md€ offerts à des grands groupes capitalistes comme Galileo et Omnes.

SUD éducation et SUD Recherche ont exprimé leur **désaccord profond sur la lettre de mission** : il n'y a en aucun cas pour nous de "contexte budgétaire contraint", le gouvernement opère des choix politiques en sacrifiant les services publics, en accordant des cadeaux fiscaux aux entreprises (8Md€ pour le seul CIR) et aux plus riches, en versant plus de 270Md€ au patronat et en dépensant sans compter pour l'armée et la défense. Dans ce contexte, les arguments classiques sur les ressources propres, les tabous à lever sur les frais d'inscription, la régionalisation, l'acte 2 de l'autonomie, les COMP100% sont totalement inacceptables.

Enfin, parce que nous la voyons poindre, nous avons rappelé que **nous ne voulons pas d'une loi de « Programmation de l'enseignement supérieur »** qui à l'instar de la Loi de Programmation de la recherche, programmerait des moyens très insuffisants - et même pas respectés pour ce qui est de la LPR - **en échange d'une précarisation croissante, d'une casse toujours plus grande du statut et de la marchandisation de l'ESR.**

Sans surprise, nous faisons le bilan que **la lettre de mission et le cadrage politique de ces Assises du financements des universités sont contradictoires avec nos propositions et revendications syndicales.** Il est permis de discuter dans un cadre politique qui est défini à l'avance, mais il ne sera pas question de remettre en cause et en question ce cadre. Exit la proposition de récupérer les 8Md€ du CIR, exit la remise en cause de l'autonomie des universités, exit l'idée d'une université gratuite, d'une recherche sur fond pérenne, de la création de dizaines de milliers de postes de titulaires... SUD éducation et SUD Recherche ne perdront donc pas beaucoup plus de temps dans ces Assises puisque toute remise en cause de la libéralisation et de la casse de l'ESR public n'y sera pas discutable. **Pour gagner sur nos revendications, la mobilisation des personnels et des étudiantes et étudiants est indispensable. A l'occasion de ces Assises il est important de construire, dans l'unité, une réponse collective pour faire entre nos revendications.**